
Ministère de l'Education nationale. Direction des équipements et des constructions. Collège d'enseignement secondaire type 600 places. Programme de construction.

Numéro d'inventaire : 1988.00581.19

Type de document : texte ou document administratif

Éditeur : Ministère de l'Education nationale

Date de création : 1975

Description : Liasse agrafée sans couverture.

Mesures : hauteur : 300 mm ; largeur : 210 mm

Mots-clés : Bâtiments scolaires : Lycées et collèges d'enseignement général

Filière : Lycée et collège classique et moderne

Niveau : Post-élémentaire

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 46

ill.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

DIRECTION DES ÉQUIPEMENTS
ET DES CONSTRUCTIONS

COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT

SECONDAIRE

TYPE 600 PLACES

Programme

de construction

1 9 7 5

EXTERNAT - DEMI-PENSION - INTERNAT

Désignation des locaux	Nb	Surface indicative	Observations
A SALLES D'ENSEIGNEMENT GENERAL			
- Salles de cours	2	60m2 env.	Ces salles seront autant que possible regroupées en vue d'un remodelage ultérieur de l'espace. Par contre une salle de cours de 50m2 prendra place près du centre de Documentation et d'Information, pouvant servir de salle de langues ou d'audio-vidéothèque.
- Salles de cours.....	6	50m2 env.	
- Salles de cours.....	5	35m2 env.	
- Salle de cours.....	1	25m2 env.	
B SALLES SPECIALISEES			
- Histoire et géographie...	1	60m2 env.	Les dépôts concernant les salles d'Histoire et de Géographie, de dessin, de musique, de physique et technologie seront situés à proximité de ces salles.
- Histoire et géographie...	1	50m2 env.	
- Dépôt.....	1	12m2 env.	
- Dessin	1	75m2 env.	La salle de dessin pourra être placée près des salles d'enseignement pratique.
- Dépôt pour modèles.....	1	25m2 env.	
-Musique	1	60m2 env.	Les salles de Sciences naturelles et de physique-technologie devront être regroupées sur un même niveau et préférentiellement, pour des raisons de sécurité, (alimentation en gaz) être placées au rez-de-chaussée.
- Dépôt.....	1	12m2 env.	
- Sciences naturelles :			
- 8 tables - Type A.....	1	60m2 env.	Le dépôt des salles de sciences naturelles devra communiquer avec elles et recevoir l'éclairage naturel pour permettre éventuellement des élevages ou des cultures.
-10 tables - Type B.....	1	75m2 env.	
- Collections laverie produits.....	1	50m2 env.	Si elle ne peut-être suffisamment isolée phoniquement, la salle d'enseignement pratique N° 1 sera éloignée du groupement des classes. Elle se situera toujours au rez-de-chaussée.
- Physique et technologie	1	75m2 env.	
- Dépôt.....	1	25m2 env.	Les dépôts des salles d'enseignement pratique n° 1 et 3 seront contigus à ces salles. Le dépôt de la salle d'enseignement pratique 1 aura une ouverture directe sur l'extérieur près d'un accès des véhicules de livraison.
- Salle d'enseignement pratique n° 1	1	75m2 env.	
- Dépôt.....	1	25m2 env.	
- Salle d'enseignement pratique n° 3	1	75m2 env.	Dans le cas où une S.E.S. est prévue dans l'établissement, tous les locaux à usage pratique ou professionnel seront autant que possible regroupés près de celle-ci.
- Dépôt.....	1	25m2 env.	
LOCAUX MEDICAUX ET SOCIAUX			
- Salle de mensurations et et soins.....	1	25m2 env.	Ces locaux se situeront à rez-de-chaussée et au voisinage de l'administration, avec possibilité éventuelle d'une zone d'attente abritée à proximité.
- Cabines de déshabillage..	3	2m2 env.	
- Bureau du médecin et de l'assistante sociale.....	1	18m2 env.	
- Sanitaire.....	1	6m2 env.	
- Salle de soins.....	1	12m2 env.	

		Nb	Surface indicative	
F	LOCAUX SOCIO-EDUCATIFS			La salle de réunion élèves, aussi accueillante que possible, se situera à proximité de l'abri-détente. Elle pourra éventuellement recevoir un aménagement intérieur complémentaire adapté à chaque cas d'espèce (appareils de distribution de boissons, fosse de rencontre, coin feu...) Les salles d'activités de groupe se répartiront :
	- Salle de réunion des élèves.....	1	35m2 env.	- d'une part, à proximité de cette salle - l'une d'elles étant équipée en laboratoire photo -
	- Salle d'activités de groupe.....	3	25m2 env.	- d'autre part, près du Centre de Documentation, voire même en s'incorporant à celui-ci.
G	LOCAUX DU PERSONNEL ADMINISTRATIF ET DU PERSONNEL ENSEIGNANT			Les locaux administratifs seront toujours intégrés au bâtiment d'externat. Le bureau du gestionnaire sera protégé efficacement contre l'effraction et permettra l'ancrage au sol d'un coffre de 500 kgs.
	- Bureau du directeur.....	1	18m2 env.	
	- Bureau du sous-directeur	1	18m2 env.	
	- Bureau du secrétariat de direction.....	1	24m2 env.	Le secrétariat est à traiter en bureau d'accueil, largement ouvert situé entre les bureaux du chef d'établissement et de son adjoint et communiquant par une porte avec ceux-ci.
	- Bureau du gestionnaire et secrétariat	1	24m2 env.	
	- Vestiaire sanitaire.....	1	6m2 env.	
	- Salle de réunion des professeurs.....	1	35m2 env.	La salle de réunion des professeurs pourra être située soit près du Centre de documentation et d'information, soit près de l'Administration. Cette salle est à traiter comme une salle de club avec petit office permettant l'installation d'un bar. Les salles de travail des professeurs seront placées en partie près de la salle de réunion des professeurs et en partie, auprès du Centre de documentation et d'information, voire même incorporées à celui-ci.
	- Salles de travail des professeurs.....	4	12m2 env.	
	- Sanitaires professeurs		6m2 env.	Les sanitaires professeurs seront éventuellement divisés et répartis suivant la composition choisie.